

COMMUNE D’ORAISON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU 28 AVRIL 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni le 28 avril 2026 à 19h00, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Benoît Gauvan, Maire d’Oraison.

Nombre de Conseillers En exercice : 29 Présents : 25 Pouvoirs : 3 Suffrages exprimés : 28 Date de la convocation : 07/04/2026
--

Etaient présents : Tous les membres en exercice sauf :
M. Olivier Laurent, pouvoir à Mme Isabel Gamba
M. Nicolas Alsters, pouvoir à Mme Laurence Leplatre
M. Jean-Michel Violo, pouvoir à M. Jean-Michel Angelvin
Mme Nathalie Carnoli, absente

Secrétaire de Séance : Mme Michèle Saez

OBJET : CAISSE DES ECOLES : BUDGET 2026

N° 38/2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2311-1 et suivants relatifs à l’adoption du budget communal ;

Vu l’article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu le décret n° 2016-834 du 24 juin 2016 relatif à la mise en ligne de documents budgétaires par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération ;

Vu l’instruction comptable M57 applicable aux communes ;

Vu la délibération n° 33/2026 en date du 28 avril 2026 adoptant le compte financier unique de l’année 2025.

Vu la délibération n° 34/2026 en date du 28 avril 2026 approuvant l’affectation des résultats 2025,

**LE CONSEIL MUNICIPAL
APRES EN AVOIR DELIBERE,
A L’UNANIMITE**

- **DECIDE** de voter le budget primitif 2026 de la Caisse des écoles :
 - Par chapitre pour la section de fonctionnement sans vote formel sur chacun des chapitres.
 - Par chapitre pour la section d’investissement sans vote formel sur chacun des chapitres.

- **ADOpte** le budget primitif de la Caisse des écoles pour l’exercice 2025 comme suit :

- Fonctionnement :

Dépenses : 54 785,00 €
Recettes : 54 785,00 €

- Investissement :

Dépenses : 5 661,68 €
Recettes : 5 661,68 €

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que ci-dessus.
Pour Copie Certifiée Conforme.

Le secrétaire de séance,



Michèle Saez

Le Maire,



Benoit GAUVAN

Acte publié, Affiché et Notifié le :	29/04/2026
---	------------

La présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Marseille ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre.

Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Budget Caisse des Ecoles - Budget Primitif 2026

DEPENSES FONCTIONNEMENT				
Fonc.	Nat.	Libellé	Chap.	BP
Non affecté				
213	002	Résultat fonct. Reporté	002	
213	023	Virement vers invest.	023	1 882,00
213	6067	Fournitures scolaires	011	400,00
213	6811	Amortissements	042	1 500,00
		S/total		3 782,00
Ecole maternelle				
211	60668	Pharmacie	011	200,00
211	60632	Fourn.entret.&petit équip.	011	200,00
211	6064	Fourn.administratives	011	500,00
211	6067	Fournitures scolaires	011	9 282,00
211	61558	Entretien matériel	011	100,00
211	6156	Maintenance	011	325,00
211	6182	Documentation	011	100,00
211	6232	Frais de fêtes	011	1 660,00
211	6245	Transports	011	2 275,00
211	6262	Télécom (internet)	011	700,00
211	6288	Divers	011	2 275,00
		S/total		17 617,00
Ecole primaire				
212	60668	pharmacie	011	300,00
212	60632	Fourn.entret.&petit équip.	011	1 300,00
212	6064	Fourn.administratives	011	600,00
212	6067	Fourn.scolaires	011	16 886,00
212	6156	Maintenance	011	1 300,00
212	6182	Documentation	011	200,00
212	6232	Frais de fêtes	011	1 550,00
212	6245	Transports	011	4 916,00
212	6262	Télécom (internet)	011	750,00
212	6281	Cotisation	011	668,00
212	6288	Divers	011	4 916,00
		S/total		33 386,00
Dépenses fonctionnement école				54 785,00
RECETTES FONCTIONNEMENT				
Fonc.	Nat.	Libellé	Chap.	BP
213	002	Résultat fonct. Reporté	002	4 892,94
213	74741	Subvention commune	74	49 892,00
213	75888	Autres	75	0,06
TOTAL				54 785,00

DEPENSES INVESTISSEMENT						
Fonc.		Nat.	Chap.	RAR	BP	TOTAL
		naf				
213	001	Résultat invest. Reporté	001			0,00
213	1068	Excédent d'investissement	10			0,00
213	2145	Aménagement bâtiment	21			0,00
Ecole maternelle						0,00
211	21838	Informatique	21			0,00
211	21841	Mobilier	21	1 661,68		1 661,68
211	2188	Divers	21		2 000,00	2 000,00
Ecole primaire						0,00
212	21838	2183 Informatique	21			0,00
212	21841	2185 Mobilier				0,00
212,00	2188	2188 Divers	21		2 000,00	2 000,00
TOTAL				1 661,68	4 000,00	5 661,68
RECETTES INVESTISSEMENT						
Fonc.		Nat.	Chap.	RAR	BP	TOTAL
213	001	Résultat invest. Reporté	001		337,30	337,30
213	021	Virement du fonctionnement	021		1 882,00	1 882,00
213	024	opérations patrimoniales	024		0,00	0,00
213	10222,00	FCTVA	10		618,00	618,00
213	1068	Affectation résultat	10		1 324,38	1 324,38
213	28183,00	Amortissements	040		1 500,00	1 500,00
TOTAL					5 661,68	5 661,68